

Appel à Candidature
Pour l'inscription en Mastère de recherche
En Mécanique et Energétique (ME)
(AU 2026/2027)

Il est porté à la connaissance des titulaires d'une Licence (LMD), d'une Maîtrise ou d'un Diplôme National d'Ingénieur souhaitant poursuivre leurs études en mastère que la procédure de dépôt des candidatures s'effectue comme suit :

1. L'inscription

Procéder à la préinscription en ligne sur le site web de l'ISSAT Gafsa (<https://issatgf.rnu.tn/fra/Mastere/>) puis imprimer le formulaire de candidature correspondant.

Mastère	Niveau	Diplômes requis	Capacité d'accueil
Mécanique et Energétique (ME)	Première année (1^{ère})	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Licence nationale, appliquée ou fondamentale en Génie Mécanique ou dans une spécialité équivalente. ✓ Licence nationale, appliquée ou fondamentale en Électromécanique ou dans une spécialité équivalente. ✓ Licence nationale, appliquée ou fondamentale en Énergétique ou dans une spécialité équivalente. ✓ Licence nationale, appliquée ou fondamentale en Physique ou dans une spécialité équivalente. ✓ Licence nationale, appliquée ou fondamentale en Génie des Procédés ou dans une spécialité équivalente. ✓ Maîtrise (ou diplôme équivalent) en Physique ou dans une spécialité équivalente. ✓ Maîtrise (ou diplôme équivalent) en Génie Mécanique ou dans une spécialité équivalente. ✓ Diplôme National d'Ingénieur en Génie Mécanique. ✓ Diplôme National d'Ingénieur en Génie Industriel. ✓ Diplôme National d'Ingénieur en Génie des Procédés. ✓ Diplôme National d'Ingénieur en Génie Électromécanique. ✓ Diplôme National d'Ingénieur en Génie Énergétique. ✓ Diplôme National d'Ingénieur en Génie Mécanique. 	30
	Deuxième année (2^{ème})	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme National d'Ingénieur en Génie Électromécanique. Diplôme National d'Ingénieur en Génie Énergétique. Diplôme National d'Ingénieur en Génie Mécanique. 	07

2. Classement des candidatures

Le classement des candidats est effectué sur la base des critères suivants :

- La nature du diplôme obtenu ;
- Le niveau universitaire du candidat ;
- L'établissement d'origine (ISSAT Gafsa ou autre établissement d'enseignement supérieur)
- Un score de classement calculé selon les éléments ci-après :

✓ **M1** : ancienneté du diplôme, attribuée selon le barème suivant :

En 2026 = 4 pts | En 2025 = 3 pts | En 2024 = 2 pts | En 2023 = 1 pt | Avant 2023 = 0 pt.

✓ **M2** correspond au niveau universitaire du candidat:

Pour les titulaires d'une licence	$M2=1,5*\text{moyenneBac}+1,5*\text{moyenne1}*P1 + 2* \text{ moyenne2}*P2 + \text{moyenne3}*P3$
Pour les titulaires d'une maîtrise	$M2=1,5*\text{moyenneBac}+1,5*\text{moyenne1}*P1 + 2*\text{moyenne2}*P2 +(\text{moyenne3}*P3+ \text{moyenne4}*P4)/2$
Pour les titulaires d'un diplôme d'ingénieur	$M2=1,5*\text{moyenneBac}+1,5*\text{moyenne1}*P1 + 2* \text{ moyenne2}*P2 + \text{moyenne3}*P3$

Sachant que :

- Pi=1** : si le candidat a réussi son année universitaire à la session principale du niveau *i*.
- Pi=0.75** : si le candidat a réussi son année universitaire à la session de rattrapage du niveau *i*.
- Pi=0.5** : si le candidat a réussi son année universitaire de l'année *i* après un seul redoublement.
- Moyenne i** : la moyenne du candidat pour l'année *i*.
- Pour les licences appliquées, **Moyenne3** est la moyenne du semestre **S5** ; la note du projet de fin d'études n'intervient pas dans le calcul de la moyenne.
- Pour le diplôme d'ingénieur, la note du projet de fin d'études n'intervient pas dans le calcul de la moyenne **Moyenne3**.

✓ **Le score final de sélection est calculé comme suit :**

$$\text{Score final} = M1+M2$$

- Les candidats ayant redoublés plus qu'une fois durant leurs cursus universitaires sont automatiquement éliminés de la sélection à l'exception des étudiants issus des classes préparatoires sachant que **Pi** est égal à **0.5** pour ceux-ci (étudiants ayant redoublé **2 fois** en préparatoire pour l'année *i*).

- Le classement des candidats est effectué par catégorie, selon un système de quotas, afin de garantir une sélection équitable entre les différents profils de candidats. Les quotas sont répartis comme suit :
 - Un quota réservé aux titulaires d'une Licence (LMD) ayant effectué l'ensemble de leur cursus universitaire (trois années) à l'ISSAT Gafsa ;
 - Un quota réservé aux titulaires d'une Licence (LMD) ayant effectué l'ensemble de leur cursus universitaire (trois années) dans un autre établissement d'enseignement supérieur ;
 - Un quota réservé aux titulaires d'une Maîtrise ;
 - Un quota réservé aux titulaires d'un Diplôme National d'Ingénieur.

Critères de sélection des candidats à l'inscription en deuxième année Mastère

- Les candidats qui peuvent accéder directement à la deuxième année de la formation sont :
- Tous les étudiants ayant réussi avec succès la première année M1 d'un mastère de recherche dans la même discipline ou autres équivalentes.
 - Les ingénieurs diplômés dans les disciplines du mastère (ME) ou une spécialité susmentionnée,

3. Dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature peut être déposé selon l'une des modalités suivantes : **Par courrier recommandé ou par Rapide-Poste** à l'adresse indiquée ci-dessous ou bien **directement au bureau d'ordre de l'ISSAT Gafsa**, pendant les horaires administratifs à l'adresse suivante :

À l'attention du Comité du Mastère
« Mécanique et Energétique »
 Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de la
 Technologie de Gafsa (ISSAT Gafsa)
 B.P. 116 – Campus Universitaire Ahmed Zarrouk
 2112 Gafsa – Tunisie



Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Le formulaire de candidature, dûment rempli, imprimé à partir du site web de l'ISSAT Gafsa et signé par le candidat ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité (CIN) ;
- Une copie conforme à l'original de l'attestation du Baccalauréat et du relevé de notes du Baccalauréat ;
- Les copies conformes des relevés de notes de toutes les années d'études universitaires, **y compris les années de redoublement, le cas échéant** ;
- Une copie conforme à l'original du diplôme.
- Une attestation de retrait d'inscription ou de réorientation (pour ceux qui ont procédé à un retrait d'inscription ou bénéficié d'une réorientation universitaire).

Les étapes de sélection des dossiers de candidature à l'inscription en Mastère se feront selon le calendrier suivant :

Du 10 Juillet au 10 Août 2026	Préinscription en ligne via le site de l'ISSAT et dépôt des dossiers de candidature.
A partir de 17 Août 2026	Examen des dossiers de candidature par les Comités du Mastère, sélection des candidats et publication des listes des candidats retenus.

Date limite de préinscription en ligne et de dépôt (ou d'envoi) des dossiers de candidature : 10 août 2026.

Toute candidature déposée après cette date sera rejetée. Le cachet de la poste et du bureau d'ordre de l'ISSAT fait foi.

4. Remarques importantes

- ✓ Les informations saisies lors de la préinscription en ligne engagent l'entière responsabilité du candidat. Toute déclaration inexacte, incomplète ou toute falsification des informations ou des pièces justificatives entraînera le rejet de la candidature, sans préjudice des dispositions réglementaires en vigueur.
- ✓ Le candidat est tenu de respecter scrupuleusement les conditions et le calendrier de l'appel à candidatures. Aucune candidature déposée hors délai ou dossier incomplet ne sera prise en considération.
- ✓ Chaque candidat est responsable de la conservation de son identifiant et de son mot de passe de préinscription. En cas de perte ou d'oubli de ces informations, l'ISSAT Gafsa ne pourra être tenue responsable et aucune réédition du mot de passe ne sera effectuée.
- ✓ Seuls les dossiers complets, conformes aux conditions fixées dans le présent appel à candidatures et déposés dans les délais impartis seront examinés par les Comités du Mastère.
- ✓ La publication des listes des candidats retenus ainsi que toute information relative à la procédure de sélection seront effectuées exclusivement sur le site web officiel de l'ISSAT Gafsa. Les candidats sont invités à le consulter régulièrement.

5. Approbation et validation

Le Directeur de l'ISSAT Gafsa	Le Président de l'Université de Gafsa
 01 JUL 2026 	